

Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues - mars 2020

photo Christian Schryve - Rapid Lab, Compiègne

Vous trouverez dans cette nouvelle livraison des Gazouillis des Avenues les réponses que les deux principaux candidats aux prochaines élections municipales à Compiègne ont bien voulu faire au nouveau questionnaire que nous leur avons adressé en janvier (les deux autres candidats qui avaient répondu au précédent questionnaire n'ont pas accusé réception de celui-ci). Ces réponses présentent deux visions de l'avenir des Avenues de Compiègne – et de Compiègne dans son ensemble – et deux manières d'envisager l'exercice du pouvoir municipal et la démocratie locale. A vous de choisir ! E.G.

Nouveau questionnaire sur l'avenir des Avenues et de leur quartier

Fondée en juin 2012, l'association des Avenues de Compiègne est l'une des associations les plus nombreuses, les plus actives et les plus considérées parmi les associations historiques et de défense du patrimoine compiégnois. Dès sa fondation, le premier adjoint au Maire, M. Michel Foubert, et M^{me} Christine Brault, conseillère municipale, nous ont rejoints. M. Marini, Maire de Compiègne, a pour sa part très régulièrement participé à nos Assemblées générales. Son principal concurrent pour les prochaines élections municipales, M. Daniel Leca, conseiller régional des Hauts-de-France, a pour sa part adhéré en juillet 2019, au moment même où il annonçait sa candidature. Comme on le voit, notre association, parfaitement indépendante à l'égard de la Municipalité – nous ne demandons aucune subvention – et strictement neutre en matière politique, est prise en considération par les décideurs locaux, et très accueillante à tous ceux qui entendent œuvrer au Bien commun et inscrire l'avenir de Compiègne dans la continuité d'une tradition et d'un patrimoine, dont les Avenues sont le fleuron depuis le siècle de Louis XV.

À l'initiative de notre association, des États Généraux des Avenues se sont réunis fin 2018, un questionnaire sur l'avenir de notre quartier a été adressé aux différents candidats en 2019 – les quatre séries de réponses qui nous ont été envoyées ont été publiées dans deux livraisons de Quoi de neuf à Compiègne ? Gazouillis des Avenues, et sont consultables sur le site de notre association –, de telle sorte que les Avenues se sont retrouvées peu à peu au centre de la campagne électorale pour les prochaines élections municipales. Chacun des candidats a en effet bien compris que les Avenues et leur quartier sont l'axe majeur qui relie le Compiègne ancien – nimbé du prestige des quatre dynasties de rois et d'empereurs qui ont porté notre ville aux premiers rangs de l'histoire de la France et de l'Europe (et nous ont légué un patrimoine particulièrement remarquable qui est l'un des principaux facteurs d'attractivité de notre ville) –, et le Compiègne nouveau, qui s'interroge sur son avenir à l'orée d'un XXI^e siècle où tant de villes moyennes sombrent dans une vulgarité urbanistique qui les « banlieusardise » irrémédiablement, tournant définitivement la page d'un passé qui put être prestigieux. L'association des Avenues de Compiègne a donc décidé de relancer une nouvelle fois, avant les élections municipales, le débat public sur l'avenir des Avenues de Compiègne et de leur quartier, et publiera les réponses qui lui seront apportées avant l'échéance du mois de mars prochain.

Éric Geogin,
président de l'association des Avenues de Compiègne

1- L'avenue de la Résistance – ancienne avenue du Moulin – a été récemment restaurée à l'issue d'une étroite concertation entre les services de la Ville et l'association des Avenues de Compiègne, ce dont nous nous félicitons vivement. Ces aménagements font l'unanimité. Vous engagez-vous à ce que les autres Avenues de Compiègne bénéficient d'une restauration comparable – associant de nouveau notre association aux services techniques de la Ville –, qui leur permettra de renouer avec leur vocation de « Belles Promenades » – et de transition entre la Ville et la forêt – en supprimant le stationnement automobile anarchique qui continue à dégrader certaines d'entre elles ? Si c'est bien votre intention, dans quel délai et selon quelles modalités pensez-vous réaliser les travaux nécessaires ?

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

Bien sûr, les différentes avenues seront restaurées au fur et à mesure de nos possibilités budgétaires, en sachant que beaucoup de choses ont déjà été faites.

Dans le courant du prochain mandat, au moins l'une des avenues fera l'objet d'un traitement complet, et nous définirons ensemble l'ordre des urgences.

Réponse de M. Leca et de la liste PACTE
(Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble)

Nous ne sommes pas aux affaires et n'avons donc qu'une visibilité limitée sur le budget, mais nous savons qu'il est contraint. Cependant nous poursuivons la réalisation de ce programme de réhabilitation tant attendu, dans la concertation comme nous l'avons évoqué de manière détaillée dans nos réponses à un précédent questionnaire transmis par votre association. Nous mettrons en place un « contrat de quartier », en concertation avec toutes les parties prenantes, dans lequel nous programmerons une série de travaux sur la durée du mandat.

Les travaux sur les Avenues devront évidemment être effectués pendant la saison estivale pour permettre une durabilité satisfaisante et non pas en automne, comme ceux qui viennent d'être réalisés. Le gravillonnage sur émulsion récemment mis en œuvre avenue de la Résistance, dans la première quinzaine de novembre 2019 – particulièrement froide et humide –, peut en effet poser des problèmes de tenue de l'ouvrage dans la durée... Il faudra également prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des personnes, notamment

à mobilité réduite, dans le cadre d'un parcours sécurisé, afin d'éviter tout risque d'accident. Il faut d'ailleurs noter que cette question n'a pas été prise en compte par les entreprises qui sont récemment intervenues avenue de la Résistance.

2 - L'avenir des Grandes Écuries du roi – ancien dépôt d'étales de Compiègne – est incertain. La question de fond qui se pose est pourtant simple: l'ancien Haras restera-t-il, oui ou non, propriété de l'ARC? Sera-t-il un prolongement de l'actuel centre-ville ou sera-t-il vendu pour une nouvelle opération immobilière? Par ailleurs, y aura-t-il, oui ou non, maintien de chevaux comme le prévoit le plan local d'urbanisme? Pourriez-vous me préciser votre vision de l'avenir de cet ensemble prestigieux, idéalement placé, qui pourrait redevenir l'un des facteurs d'attractivité les plus puissants de notre ville? Comment, enfin, comptez-vous combiner ces aménagements avec le stationnement automobile déjà trop envahissant dans notre quartier?

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

L'Agglomération a acheté les Grandes Écuries du roi précisément pour éviter une promotion immobilière. Le maintien d'une activité équestre est prévu dans le Haras lui-même par le plan local d'urbanisme, et j'y veillerai. C'est moi-même qui suis à l'origine de cette disposition. Nous pouvons notamment y créer un poney-club, en lien avec le cercle hippique de Compiègne, dont la ville va reprendre directement la responsabilité dans les prochains mois.

Cette utilisation me semble compatible avec la création d'une hôtellerie, qui pourrait d'ailleurs organiser des séjours tournés vers la forêt et l'équitation. Nous rechercherons pour cela un opérateur et attendons la conclusion de l'étude qui a été missionnée par l'agglomération et qui est actuellement réalisée par un cabinet spécialisé, retenu à la suite d'une consultation. L'ARC restera en tout état de cause propriétaire de l'ensemble du site.

La desserte et le stationnement sont en effet des questions cruciales, qui seront traitées en considérant l'espace disponible, y compris l'annexe située de l'autre côté de la Rue de la Procession (ancienne carrière du Haras).

Naturellement, je rejette toute idée qui perturberait la tranquillité du quartier, comme l'installation de cinémas, et tout projet incompatible avec les moyens financiers de la ville et les priorités de l'agglomération.

Réponses de M. Leca et de la liste PACTE
(Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble)

Les Grandes Écuries du Roi demeureront une propriété de l'ARC. Cet espace s'étend sur deux hectares au milieu d'un quartier résidentiel en limite du centre-ville: il constitue un enjeu essentiel pour la ville de Compiègne. Il faut ajouter qu'il est desservi par deux lignes de bus (lignes 1 et 2), donc bien desservi tant à pied qu'en transports en commun. Le site est également au centre d'un dispositif scolaire qui inclut le collège Jacques Monod, l'école Saint-Lazare, l'école Sainte-Marie et l'institution Sévigné, soit plusieurs milliers d'élèves.

En ce qui concerne l'aspect patrimonial, les bâtiments sont classés et le site est placé sous les règles de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Nous nous engageons à respecter le site sur les points suivants:

- Pas de constructions de type hôtel ou autre sur la parcelle 227 [1].



- Respect du tracé et des volumes (arbres et arbustes) du jardin patrimonial typé jardin paysager datant de l'époque Napoléon III [2].

- Conservation et réhabilitation des bâtiments classés afin de garantir leur pérennité.

Les usages prévus se feront à l'intérieur des bâtiments sans impact sur leur aspect extérieur.

- Réhabilitation de la perspective sur l'église Saint Jacques depuis l'impasse Baudrimont (voulue par Ange-Jacques Gabriel dans son « Grand Projet »), avec plantation de tilleuls, taillés en rideau, et aménagement d'une placette avec bancs et panneau explicatif sur le parti de composition de l'architecte qui a initié les grands axes qui organisent le quartier.

- On peut par ailleurs envisager de reculer un peu le manège du côté de l'avenue de la Résistance pour mettre en place un stationnement d'une quarantaine de véhicules, et prévoir la réhabilitation de la rue de la Procession avec aménagement paysager de qualité.

- Dans la mesure où les bâtiments de l'ancien Haras s'étendent sur 7800 m² environ, il est parfaitement envisageable d'en réserver une partie au cheval dans une perspective muséographique, mais aussi de pratique équestre. Ce serait une façon de témoigner d'une partie de l'histoire de notre ville, qui fut et demeure une « Ville de cheval ».

- Pour ce qui est du stationnement, en plus de la quarantaine de places qu'il serait possible d'aménager sur le site du manège, face à l'ancien Haras (parcelle 227, non classée aux Monuments historiques), le site de l'ancienne prison constitue une opportunité que nous examinerons en amont du projet et en concertation avec votre association. Nous tenons d'ailleurs à préciser que nous voudrions mettre en œuvre une politique des déplacements dans la ville privilégiant les piétons et les cyclistes et faire évoluer les pratiques des usagers pour permettre une accessibilité plus douce au site des Grandes Écuries du roi, notamment pour les personnes les plus fragiles.

- Un travail global à l'échelle de la ville est également prévu pour favoriser les stationnements en périphérie immédiate du centre-ville, complétés par la mise en place de navettes de taille réduite (type minibus électriques), avec des passages plus réguliers que ce qui se pratique aujourd'hui.

- Notre projet d'installation d'un cinéma de centre-ville – qui est d'ailleurs une politique promue notamment par la Région des Hauts-de-France –, sera complété par la réalisation d'une halle gourmande, d'un espace d'exposition et de création, ainsi que d'une maison de l'environnement et de l'écologie – qui

pourra bénéficier de plusieurs fonds publics et privés –, ce qui rend ce projet parfaitement envisageable. Notre ambition est de rendre à ce lieu toute son attractivité, pour l'agrément des habitants de notre ville et de ceux de votre quartier.

3- La grave question du maintien ou non des Grandes Écuries du roi dans le giron de la communauté de communes de Compiègne pose aussi celle de la gestion du domaine public classé des Avenues. Des places de stationnement ont en effet été aménagées, en dehors de toutes les règles de droit semble-t-il, au bénéfice – et à la demande – de particuliers, d'entreprises, ou d'institutions, sur l'avenue de la Résistance ou l'avenue de la Division Leclerc. Nous avons signalé à de nombreuses reprises ces irrégularités, en prenant pour exemple le cas d'un particulier qui, en 2010, a obtenu des services de la Ville l'aménagement sur le domaine public classé d'une place de stationnement à usage personnel, sans signature d'une convention d'occupation privative du domaine public dans les termes du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), ni paiement d'une redevance, comme le prévoit pourtant la loi. Faut-il continuer à empiéter sur le domaine public pour satisfaire, au cas par cas, et sans considération pour l'intérêt général, les demandes déraisonnables de particuliers inciviques? Ne faut-il pas, au contraire, supprimer ces aménagements qui nuisent à la vocation première des Avenues, espace de détente et « ville à la campagne »?

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

Ce qui a été réalisé Avenue de la Résistance, et qui apparemment répond aux vœux de votre association, servira de référence pour tous les progrès à accomplir sur ce secteur. On doit cependant veiller à travailler en concertation avec les riverains.

Réponses de M. Leca et de la liste PACTE (Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble):

La question du stationnement doit être abordée de façon globale et concertée sans passe-droits, ni exceptions. Il y a lieu de réexaminer les choses à l'aune du respect des différentes réglementations et de la qualité paysagère et patrimoniale des Avenues. Nous mettrons un terme au laxisme de la Ville sur l'usage du domaine public au détriment du patrimoine et de la sécurité.

4- Ne faudrait-il pas également rappeler aux propriétaires et locataires de maisons qui disposent de débouchés sur les Avenues que la loi les oblige à ne pas stationner devant la porte de leur garage (article R. 317-10, III, 1° du Code de la route et arrêté de la Cour de cassation du 20 juin 2017)? Ne faudrait-il pas les verbaliser en cas de manquements répétés à cette obligation légale?

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

Les règles légales seront naturellement respectées, mais je préfère la concertation et le dialogue à la verbalisation systématique.

Réponses de M. Leca et de la liste PACTE
(Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble)

La concertation est le premier maillon du respect de la loi. L'application de la loi devra se traduire ensuite par des rappels à la loi et des sanctions, mais il y aura un gros travail de sensibilisation avant d'en arriver là. Travail que nous mènerons avec, nous l'espérons, le soutien des associations parties prenantes.

5- Une étude a été récemment conduite par les services de la Ville sur la vitesse avenue de la Résistance, dont les résultats

viennent d'être publiés. Une moyenne journalière de « 483,5 » excès de vitesse (26% d'infractions sur l'ensemble des flux quotidiens) a ainsi été relevée. Certains de ces excès de vitesse – 27 – atteignent la tranche « 70 à 90 kilomètres/heure » et 2 atteignent même la tranche « 90 à 110 kilomètres/heure ». Combien d'écoliers et de collégiens risquent ainsi journalièrement leur vie sans que rien n'ait été fait jusqu'ici, pour assurer leur sécurité, celle des touristes, celle des promeneurs et celle des habitants du quartier. Quelle suite comptez-vous donner à cette étude? Quelles mesures concrètes et utiles comptez-vous prendre – en concertation avec les usagers – pour sécuriser nos Avenues, qui doivent demeurer un lieu d'agrément pour tous?

N.B. Depuis l'envoi de notre questionnaire, les résultats d'une nouvelle étude des flux automobiles sur l'avenue Royale ont été publiés. Elle relève une moyenne journalière de 1 486 excès de vitesse (sur 3 507 passages de véhicules), soit 42,4% d'infractions (et donc deux fois plus que sur l'avenue de la Résistance), allant jusqu'à 110 kilomètres heures. Cette étude confirme donc – et accroît même nettement! – les inquiétudes dont nous nous étions légitimement fait l'écho auprès des candidats.

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

Par rapport au nombre de passages, la proportion des infractions graves est faible ou même très faible. Les vitesses les plus élevées ont été constatées le dimanche, où il n'y a en principe ni écolier ni collégien. La vitesse moyenne tous véhicules constatée par l'étude sur toute sa période est exactement de 34,4 km/h au niveau du N°1 et de 43,8 km/h au niveau du N°9 dans les deux sens de circulation.

Des contrôles de vitesse seront régulièrement pratiqués, sans hésiter à verbaliser lorsqu'il le faut, et la police municipale est habilitée pour cela.

Réponses de M. Leca et de la liste PACTE
(Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble)

Les problèmes de la vitesse en ville ont fait l'objet de nombreuses études en France et en Europe qui ont débouché sur des réalisations d'espaces aménagés et sécurisés. En France, ces études, leur méthodologie et les réalisations qui en ont résulté sont placées sous l'égide du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Pour ce qui est de la vitesse, ce n'est pas uniquement son relevé ponctuel qui importe – même si cette donnée est bien sûr essentielle –, c'est aussi l'attitude de l'automobiliste sur un parcours et le repérage de la vitesse tout au long de cet itinéraire. Il convient en effet de relever les accélérations et décélérations sur une série de x véhicules, ce qui permet par statistique d'identifier les points sur lesquels il faut agir et de trouver les réponses adaptées: panneau de stop ou dévoiement de chaussée, mais bien d'autres solutions sont envisageables... Avant d'adopter un parti, il faudra tester les différentes solutions envisageables. Par exemple, la mise en place sur l'avenue de la Résistance de stops aux intersections des rues Eugène Jacquet et de la Procession pourrait « casser » l'accélération des véhicules et donc la vitesse. Mais il faut bien avoir à l'esprit qu'une étude d'observation des comportements des automobilistes et des piétons est le préalable indispensable à toute élaboration et à toute expérimentation de solutions sur cette question complexe.

Toutes ces mesures ne pourront être mises en œuvre qu'à moyen terme et ne doivent évidemment pas nous empêcher

d'avoir recours à des solutions immédiates pour assurer la «sécurité du quotidien»: à commencer par la multiplication de contrôles routiers par la police municipale, tantôt pédagogiques, tantôt répressifs (avec verbalisation des contrevenants). L'objectif est d'aboutir, dans toute la ville, à une réduction globale de la vitesse au bénéfice de tous les usagers et de tous les habitants.

6 - De nombreux membres de notre association, Compiégnois et défenseurs du patrimoine en général, déplorent la laideur des constructions récentes à Compiègne (sauf notables exceptions qui sont autant d'exemples à suivre), dont les promoteurs ont délibérément choisi de rompre avec une continuité architecturale remarquable, qui est l'image de marque de notre ville et l'un de ses plus puissants facteurs d'attractivité. Êtes-vous favorable à la création d'une commission municipale – où les représentants des associations de sauvegarde du patrimoine compiégnois auraient une place privilégiée – dont la mission serait de veiller à ce que l'urbanisme du Compiègne d'aujourd'hui s'inscrive dans la continuité du « Grand Projet » de Louis XV et Gabriel – et du plan de reconstruction de Jean Philpott qui s'en inspire –, ce qui permettrait d'arrêter la banalisation en cours de l'architecture compiégnoise, de renouveler et de ressourcer l'image de Compiègne, de renouer avec un urbanisme valorisant pour notre ville et d'accroître son rayonnement et son attractivité auprès des investisseurs et des touristes ?

Réponse de M. Marini, Maire de Compiègne
(Liste « Compiègne la dynamique »)

Je suis particulièrement exigeant sur l'esthétique des constructions, et je travaille en règle générale en bonne entente avec l'Architecte des Bâtiments de France, lui-même parfaitement reconnu pour sa compétence et sa vigilance en matière d'esthétique. Nous avons toujours associé les associations de sauvegarde à nos réflexions de principe, mais il ne leur appartient pas de délivrer les autorisations d'urbanisme.

J'ajoute à vos considérations que je veillerai au strict respect de l'ancienne église anglicane de l'Avenue Thiers, dont j'ai demandé le classement au Ministère de la Culture, pour maîtriser son devenir. C'est à mon avis l'un des enjeux les plus importants du quartier.

Note du président de l'association des Avenues de Compiègne: C'est notre association qui, à la demande de l'ABF, a monté en urgence – dans un délai d'une semaine! (mais nous avons travaillé sur cette question dès la fin de l'été dernier) – le dossier de demande de protection au titre des Monuments historiques de l'ancienne église anglicane de l'avenue Thiers.

Réponses de M. Leca et de la liste PACTE
(Préparons l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble)

La création de la commission municipale que vous proposez dans votre questionnaire est peut être une idée à retenir concernant les formes urbaines patrimoniales (ilot urbain, volumétrie urbaine, alignement à la voie, etc.). Mais l'expérience montre que le pastiche est une mauvaise solution pour les constructions récentes et aboutit souvent à la production d'une architecture médiocre, dans la mesure où l'emploi de matériaux nobles est trop coûteux. Il en est de l'architecture comme de toute autre forme d'art: c'est une question de bonnes proportions (nombre d'or), règle qui s'applique au bâti comme au paysage urbain.

On peut remarquer qu'il existe un manque de vigilance des autorités de la Ville sur le respect de l'aspect formel des autorisations d'urbanisme (ex: volets roulants extérieurs au cofret saillant, PVC sur les huisseries... de nombreux exemples jalonnent malheureusement notre ville). Sans tomber dans la contrainte aveugle, assurons-nous de la cohérence et de l'action concertée. C'est pourquoi nous avons annoncé dans nos précédentes réponses la mise en œuvre d'une concertation active – et effective –, où les associations auront une place essentielle, dans le cadre d'un conseil citoyen et de « contrats de quartier » fixant nos engagements pour la durée du mandat. Toutes nos propositions en la matière sont disponibles sur notre site internet www.compiègne-2020.fr

Notez dès maintenant sur vos agendas la date de notre prochaine Assemblée générale :

Samedi 6 juin 2020, 15 h, au lycée Pierre d'Ailly, salle *Imago mundi*
L'Assemblée générale sera suivie d'une conférence de Maxime Michelet

président du Comité d'organisation du Centenaire de l'impératrice Eugénie,
auteur de *L'impératrice Eugénie, une vie politique* (éditions du Cerf, 2019) :

L'impératrice Eugénie, une femme à la droite du trône impérial

Pour adhérer à l'association des Avenues, remplissez et envoyez ou déposez ce bulletin accompagné d'un chèque au 2, rue Hurtebise - 60200 Compiègne : 15 € (membre actif) - 20 € (couple de membres actifs) - À partir de 30 € (membre bienfaiteur)

Nom Prénom
Adresse
Tél. Mèl

Si vous souhaitez recevoir la conférence que nous allons éditer dans notre collection Le Promeneur des Avenues :
Éric Anceau, *Napoléon III, l'impératrice Eugénie et Compiègne*. Ajouter 10 € (au lieu de 13 € dans le commerce)

Nom prénom commande exemplaire(s)

de la conférence d'Eric Anceau, au prix unitaire de 10 €, soit €.
Prière de libeller le chèque à l'ordre de l'association des Avenues de Compiègne